



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/C.5/43/1  
6 avril 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
Point 115 de l'ordre du jour provisoire

### BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Montants estimatifs révisés, compte tenu notamment des plans du Secrétaire général visant l'application de la recommandation 15 relative à la réduction des effectifs établis, comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211

#### Rapport du Secrétaire général

##### Introduction

1. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 qui a été présenté par le Secrétaire général et adopté par l'Assemblée générale n'était que provisoire. Il a été établi et présenté aux organes de supervision à un moment où la situation financière de l'Organisation était précaire et où les réformes demandées dans la résolution 41/213 de l'Assemblée commençaient tout juste à être mises en oeuvre. Il était indiqué dans l'introduction audit projet de budget-programme qu'après son adoption, "l'Assemblée générale [serait] saisie en 1988 de montants estimatifs révisés qui [rendraient] compte de l'application continue de la résolution 41/213, notamment des modifications de structure qui [auraient] pu être apportées au mécanisme intergouvernemental et de leurs effets sur les structures d'appui du Secrétariat" 1/. Avant la présentation de ces montants estimatifs révisés, l'Assemblée générale a été saisie, à sa quarante-deuxième session, d'un rapport du Secrétaire général intitulé "Application de la résolution 42/213 de l'Assemblée générale : Aspects touchant le programme et le budget - mise à jour du rapport intérimaire du Secrétaire général" (A/42/234) 2/, qui rendait compte des incidences sur le budget-programme des décisions prises par le Secrétaire général durant le premier semestre de 1987 en vue de l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée.

2. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), le Comité du programme et de la coordination (CPC) et l'Assemblée générale, dans sa résolution 42/211 relative à l'application de sa résolution 41/213, ont reconnu la nécessité de la présentation de montants estimatifs révisés

en 1988. Dans sa résolution 42/211, l'Assemblée a insisté sur "l'importance des montants estimatifs révisés pour l'exercice biennal 1988-1989 que le Secrétaire général lui [soumettrait] à sa quarante-troisième session par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" et elle a prié "le Secrétaire général de tenir compte des mesures prises en application des dispositions pertinentes de la résolution 41/213 lorsqu'il [établirait] ces montants". En outre, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de tenir compte, lorsqu'il établirait les montants estimatifs révisés, d'un certain nombre de directives concernant la poursuite de l'application des recommandations 5, 15, 19, 25, 29 et 37, que l'Assemblée avait adoptées dans sa résolution 41/213 à la suite de l'examen du rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 3/. On se souviendra que ces recommandations portaient sur les sujets ci-après :

- a) Recommandation 5 : construction de bâtiments ou installations de conférence des Nations Unies;
- b) Recommandation 15 : réduction des effectifs du Secrétariat de l'ONU;
- c) Recommandation 19 : activités relatives à la Namibie;
- d) Recommandation 25 : réexamen des tâches incombant aux départements et bureaux qui s'occupent de questions économiques et sociales 4/;
- e) Recommandation 29 : transfert des fonctions du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales;
- f) Recommandation 37 : réexamen des fonctions, des méthodes de travail et des orientations du Département de l'information.

3. Comme l'Assemblée générale l'en a prié dans sa résolution 42/211, le Secrétaire général va présenter un rapport intérimaire sur toutes les mesures prises en application de la résolution 41/213. Afin que ce rapport intérimaire et le rapport concernant les montants estimatifs révisés se complètent, les recommandations susmentionnées sont traitées de la manière suivante : la recommandation 5 est analysée dans le rapport intérimaire, tandis que les recommandations 15, 19, 25, 29 et 37 le sont principalement dans le présent rapport sur les montants estimatifs révisés.

4. La demande adressée au Secrétaire général par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/225, touchant les questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989, a également des incidences sur les montants estimatifs révisés. Dans la section V de cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général "de prendre les mesures requises pour améliorer la situation dans les commissions régionales et les unités du Secrétariat où le pourcentage de postes vacants est le plus élevé et de lui en rendre compte, dans le cadre des montants estimatifs révisés pour l'exercice 1988-1989, eu égard aux paragraphes 27 et 28 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires".

5. De plus, il a été tenu compte pour l'établissement des montants estimatifs révisés d'un certain nombre de modifications structurelles ayant des incidences sur le budget-programme, qui n'avaient pas été évoquées dans la résolution 42/211. Il convient que ces modifications soient portées à l'attention des organes de supervision. En revanche, il n'a pas été possible de tenir compte des résultats de l'étude par le Conseil économique et social de la structure et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental compétent dans les domaines économique et social. Les incidences sur le plan structurel et sur le budget-programme des décisions du Conseil économique et social seront examinées par l'Assemblée générale en même temps que les montants estimatifs révisés.

6. Enfin, le Secrétaire général souhaite présenter quelques demandes de crédits additionnels dont la nécessité est apparue depuis l'adoption par l'Assemblée générale du budget-programme de 1988-1989.

7. Tout cela étant, le présent document sur les montants estimatifs révisés comprend les parties ci-après :

a) Première partie : plans du Secrétaire général visant l'application de la recommandation 15 relative à la réduction des effectifs établis, comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211;

b) Deuxième partie : mesures visant à améliorer la situation dans les commissions régionales ainsi que dans les unités organisationnelles du Secrétariat où le pourcentage de postes vacants est le plus élevé;

c) Troisième partie : modifications apportées à l'organisation du Secrétariat depuis l'adoption du budget-programme de 1988-1989;

d) Quatrième partie : application des recommandations 19, 29 et 37 concernant respectivement les activités relatives à la Namibie, le Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales et le Département de l'information;

e) Cinquième partie : demandes de crédits additionnels présentées par le Secrétaire général.

Les deuxième, troisième, quatrième et cinquième parties seront publiées comme additifs au présent document.

Première partie

PLANS DU SECRETAIRE GENERAL VISANT L'APPLICATION DE LA RECOMMANDATION 15  
RELATIVE A LA REDUCTION DES EFFECTIFS, ETABLIS COMME SUITE A LA DEMANDE  
FORMULEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS SES RESOLUTIONS 41/213 ET 42/211

I. GENESE DE LA QUESTION

1. Le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies a adopté la recommandation 15, conçue comme suit :

"1) Une réduction substantielle des effectifs à tous les degrés, mais en particulier aux échelons les plus élevés, est souhaitable. Il devrait être possible de procéder à une telle réduction en un temps relativement court sans porter atteinte au niveau actuel des activités de programme de l'ONU dont ont décidé l'Assemblée générale et d'autres organes délibérants.

2) A cette fin :

a) Le nombre global des postes inscrits au budget ordinaire devrait être réduit de 15 % sur une période de trois ans;

b) Le nombre des postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général figurant au budget ordinaire devrait être réduit de 25 % sur une période de trois ans ou moins, avec une réduction comparable du nombre des postes de même rang financés à l'aide de fonds extra-budgétaires.

3) Le Secrétaire général devrait présenter à l'Assemblée générale ses plans pour l'application des recommandations figurant aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus. Lorsqu'il établira ces plans, le Secrétaire général devrait notamment garder présentes à l'esprit les considérations suivantes :

a) La nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable;

b) Une analyse du volume de travail des divers départements et bureaux, compte tenu de l'efficacité accrue qui résulterait d'un regroupement des fonctions et de l'élimination des doubles emplois;

c) La nécessité d'éviter toute entrave à l'application des programmes;

d) La nécessité toujours présente de recruter du personnel nouveau, en particulier dans la catégorie des administrateurs auxiliaires, pour assurer au Secrétariat une structure dynamique. Le nombre de fonctionnaires recrutés aux classes P-1, P-2 et P-3 ne devrait pas tomber en deçà du nombre moyen des fonctionnaires de ces classes recrutés en 1982, 1983 et 1984. Il conviendrait toutefois d'équilibrer ce recrutement par une réduction de personnel équivalente, afin que l'objectif d'une réduction nette de 15 % puisse être atteint en trois ans.

4) On pourra entreprendre de réduire encore le nombre global des postes à l'issue de la restructuration du mécanisme intergouvernemental et du Secrétariat."

2. Cette recommandation a été examinée par l'Assemblée générale lors de sa quarante et unième session, dans le cadre de l'examen qu'elle a consacré au rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau. La Cinquième Commission de l'Assemblée générale a formulé des observations détaillées sur la recommandation 15 en se fondant sur les renseignements fournis par le Secrétariat 5/. Ensuite, l'Assemblée a décidé, dans la section I de sa résolution 41/213, que les recommandations du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau devraient être appliquées "compte tenu des conclusions de la Cinquième Commission" et, s'agissant de la recommandation 15, sous réserve des dispositions ci-après :

"Les pourcentages cités dans la recommandation 15, qui ont été obtenus de façon pragmatique, doivent être considérés comme des objectifs pour les plans que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale comme suite à cette recommandation; le Secrétaire général est par ailleurs invité à appliquer cette recommandation avec souplesse de façon à éviter, notamment, tout effet négatif sur les programmes et sur la structure et la composition du Secrétariat, compte tenu de la nécessité de s'assurer les services d'un personnel possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité tout en respectant dûment le principe d'une répartition géographique équitable".

3. A sa quarante-deuxième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 42/211 sur l'application de la résolution 41/213, a pris la décision suivante :

"S'agissant de la recommandation 15, relative à la réduction des effectifs de l'Organisation, l'Assemblée souligne qu'il lui importe que les plans élaborés par le Secrétaire général comme suite à cette recommandation lui soient présentés conformément aux dispositions de la ... de la résolution 41/213, et réaffirme qu'il appartient au Secrétaire général de faire preuve de souplesse dans l'application de cette recommandation afin d'éviter, notamment, que les programmes, de même que la structure et la composition du Secrétariat, ne pâtissent, étant entendu qu'il y a lieu de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, en prenant dûment en considération le principe d'une répartition géographique équitable."

4. Toujours dans sa résolution 42/211, l'Assemblée générale a souscrit aux observations et recommandations que le CCQAB avait formulées dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989. Le Comité avait formulé la recommandation suivante :

"Les montants estimatifs révisés devraient être accompagnés de renseignements sur les effectifs, présentés sous forme de tableaux, faisant apparaître le résultat projeté de l'application de la recommandation 15 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, par comparaison avec les

données figurant dans le projet de budget-programme. Si ces tableaux devaient faire ressortir des transferts de postes d'un chapitre à l'autre du budget (dans la mesure où certains programmes auront perdu plus de 15 % de leurs postes et d'autres moins), les estimations concernant chaque chapitre devraient être ajustées en conséquence 6/."

Le CCQAB indiquait également que les incidences budgétaires découlant éventuellement des résultats de l'étude sur le mécanisme intergouvernemental dans les domaines économique et social confiée au Conseil économique et social pourraient être examinées par l'Assemblée générale en même temps que les montants estimatifs révisés.

5. Le CPC, lors de l'examen qu'il a consacré à sa vingt-septième session au rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la résolution 41/213, a réaffirmé les dispositions de cette résolution concernant la recommandation 15. Il a, notamment, "souligné qu'il était nécessaire de s'assurer que les réformes n'auraient pas d'effet négatif sur les programmes 7/".

6. Le Secrétaire général a constitué au milieu de 1987, par l'intermédiaire du Comité de la planification et de la budgétisation des programmes, un groupe de l'analyse des postes chargé d'entreprendre, en consultation avec les divers départements et bureaux, une analyse détaillée par poste de la situation dans l'ensemble du Secrétariat en vue de l'application de la recommandation 15. Le Groupe a rendu compte au Comité en février 1988. Le Comité, après avoir consulté les administrateurs de programme, a fait des recommandations au Secrétaire général, qui présente ci-après à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du CPC et du CCQAB, ses plans visant l'application de la recommandation 15.

7. Lors de l'élaboration de ces plans, le Secrétaire général a tenu compte des facteurs suivants :

a) La souplesse, demandée par l'Assemblée générale à propos de l'application de la recommandation 15, devrait être appliquée en premier lieu à la réduction du nombre global de postes. Le Secrétaire général n'ignorait pas que l'objectif de 15 % avait simplement une valeur d'indication et n'était pas fondé sur une évaluation scientifique des rapports entre les ressources et les activités actuelles et futures de l'ONU. C'est d'ailleurs ce qui était ressorti du débat qui avait conduit à l'adoption de la résolution 41/213 de l'Assemblée;

b) La souplesse devait également s'appliquer à la réduction des postes dans les divers programmes, départements et bureaux de l'Organisation. Une réduction générale uniforme entre les divers programmes ne répondrait pas à l'esprit de la résolution 41/213, non plus qu'à celui de la réforme en cours de l'Organisation. Dans cette optique, le Secrétaire général a cherché à faire appliquer les réductions les plus importantes aux services administratifs, aux services d'information et aux services communs;

c) Compte tenu des considérations énoncées dans la recommandation 15, on a mis au point au début de 1987, pour l'ensemble de l'Organisation, un profil des postes par classe qui fait apparaître la nécessité toujours présente de recruter du

personnel nouveau, en particulier des administrateurs auxiliaires. A partir de ce profil, on a calculé à titre indicatif, pour chaque entité, des réductions de postes par classe. Au lieu d'imposer un profil uniforme pour tous les bureaux, on a cherché à déterminer si les incidences pour les programmes des réductions visées justifiaient dans tel ou tel cas une entorse au profil de base;

d) Dans certains cas, les gestionnaires de programme ont pu fonder leurs propositions sur une évaluation précise de leurs incidences sur le programme. La plupart du temps, toutefois, une telle précision n'a pas été possible en raison de la nature des activités visées. En outre, il est de fait que, dans la plupart des cas, déterminer les incidences sur les programmes des tableaux d'effectifs à mettre en place pour 1990-1991 était un exercice quelque peu théorique. S'il est vrai qu'il existe un important élément de continuité en ce qui concerne les programmes de l'Organisation, leur teneur et leur portée pour le prochain exercice biennal n'ont pas encore été fixées;

e) Les plans de réduction de postes ont tenu compte des résultats des examens et des décisions qui, en 1987, ont eu une incidence sur les tableaux d'effectifs et les programmes de certains départements et bureaux. C'est ainsi que des postes ont été transférés du Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle et du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité au nouveau Bureau de la recherche et de la collecte d'informations, et du Département des affaires économiques et sociales internationales au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne, au Département de l'administration et de la gestion et au Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer. En ce qui concerne l'ensemble du secteur économique et social, la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'ONU dans les domaines économique et social a demandé au Secrétariat d'éviter d'anticiper ses conclusions, demande qui a limité la possibilité, au stade actuel, de tenir compte des incidences qu'un remaniement administratif et structurel pourrait avoir sur les besoins en personnel;

## II. REDUCTION DU NOMBRE DE POSTES : OBJECTIFS A ATTEINDRE D'ICI AU 31 DECEMBRE 1989

8. Le Secrétaire général propose de fixer à 1 465 le nombre des postes inscrits au budget ordinaire pouvant éventuellement être supprimés. Il s'agirait de 486 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et de 979 postes des services généraux et des catégories apparentées.

9. Le nombre total de postes inscrits au budget ordinaire de l'exercice biennal 1988-1989 est de 11 422, chiffre dont il faut déduire 167 postes qui n'ont pas été pris en considération dans le plan de compression élaboré par le Secrétariat. Ces 167 postes se répartissent comme suit : 52 dans le secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), 19 dans le secrétariat du Corps commun d'inspection (CCI) et 96 dans les services de sécurité de l'Office des Nations Unies à Vienne. Bien que ces postes soient inscrits au budget ordinaire de l'ONU, il n'en a pas été tenu compte dans le plan de compression parce qu'il s'agit

en fait de services conjoints interorganisations financés par l'ensemble ou plusieurs des organismes des Nations Unies. La base à retenir aux fins de réduction est donc de 11 255 postes et les 1 465 postes que le Secrétaire général propose de supprimer représentent 13,02 % de cette base ajustée.

10. Au 31 décembre 1989, après la suppression des 1 465 postes, les effectifs du Secrétariat se répartiraient comme suit, par rapport à la situation actuelle :

	<u>D/SGA/ SSG</u>	<u>D-2</u>	<u>D-1</u>	<u>P-5</u>	<u>P-4</u>	<u>P-3</u>	<u>P-2/1</u>	<u>Total partiel</u>	<u>Services généraux/ autres</u>	<u>Total</u>
<b>Postes permanents</b>										
Nombre de postes	58	101	307	764	1 259	1 220	600	4 309	7 113	11 422
Administrateurs et fonctionnaires de rangs supérieur (%)	1,3	2,3	7,1	17,7	29,3	28,3	14,0	100	-	-
Part du total (%)								37,8	62,2	100
Réductions prévues	(14)	(18)	(43)	(111)	(149)	(131)	(20)	(486)	(979)	(1 465)
<b>Structure après réduction</b>										
Nombre de postes	44	83	264	653	1 110	1 089	580	3 823	6 134	9 957
Administrateurs et fonctionnaires de rangs supérieur (%)	1,1	2,2	6,9	17,1	29,0	28,5	15,2	100	-	-
Part du total (%)								38,4	61,6	100

11. Il convient de noter que, mise à part la réduction de 25 % du nombre des postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général (mesure qui ne touche par le poste de directeur général), les réductions proposées sont proportionnellement plus importantes pour les classes P-5 à D-2 que pour les classes P-1 à P-4. La proportion de postes des classes D-1, D-2, SSG et SGA tomberait de 10,7 % à 10,2 % du nombre total de postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur. Seule la proportion de postes des classes P-3 et P-2/1 augmenterait. Il convient de noter en outre que la proportion de postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées diminuerait légèrement, passant de 62,2 % à 61,6 % du nombre total de postes.

12. En ce qui concerne les postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général, le Secrétaire général avait indiqué dans son premier rapport intérimaire sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale qu'il comptait maintenir vacants neuf de ces postes inscrits au budget ordinaire, compte tenu de la réduction de 25 % recommandée sur une période de trois ans (1987-1989). Après un nouvel examen de la situation, le Secrétaire général a décidé de maintenir vacants deux postes supplémentaires. Au cours de l'année écoulée, plusieurs Etats Membres ont fait des observations au Secrétaire général à propos de certaines de ces décisions. Il convient de noter, à cet égard, que la structure et les activités du Secrétariat dans les domaines économique et social font actuellement l'objet d'un examen et ne pourront être arrêtées définitivement tant que la Commission spéciale du Conseil économique et social n'aura pas terminé ses travaux. Une fois cet examen achevé, il s'avérera peut-être possible de réduire encore le nombre de postes de ces classes. Indépendamment de la réduction globale, d'ici à la fin de 1989, de 14 postes de ces classes inscrits au budget ordinaire, des renseignements détaillés sur la question seront fournis dans le projet de budget-programme qui sera présenté en 1989 pour l'exercice biennal 1990-1991. Il sera tenu compte de ces réductions dans le plan général du budget pour ces deux années, dont l'Assemblée générale sera saisie à sa quarante-troisième session.

13. La recommandation 15 précise qu'il devrait y avoir une réduction comparable du nombre des postes de même rang financés à l'aide de fonds extra-budgétaires. Au début de 1987, le Secrétaire général a porté cette recommandation à l'attention des chefs de secrétariat des organismes concernés et il a rendu compte de leurs réponses 8/. Ces chefs de secrétariat ont par la suite été priés de transmettre à leurs organes directeurs respectifs une note du Secrétaire général rappelant que les Etats Membres représentés dans ces organes avaient approuvé la décision prise à l'unanimité par l'Assemblée générale d'adopter la résolution 41/213, notamment la recommandation 15. Depuis, il a été décidé de ne pas pourvoir trois postes de sous-secrétaire général au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

14. Les postes à supprimer se répartiraient comme suit entre les titres du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 :

Titres	Postes permanents et temporaires		Nombre de postes à supprimer	Nouvelle répartition des postes	
	Nombre	Pourcentage		Nombre	Pourcentage
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	273	2,4	(13)	260	2,6
II. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité	821	7,2	(110)	711	7,1
III. Affaires politiques, tutelle et décolonisation	171	1,5	(17)	154	1,5
IV. Activités économiques, sociales et humanitaires	4 274	37,4	(487)	3 787	38,1
V. Justice internationale et droit international	167	1,5	(17)	150	1,5
VI. Information	769	6,7	(108)	661	6,7
VII. Services communs d'appui	4 693 a/	41,1	(669)	4 024 a/	40,4
Postes de SGA/SGG non répartis	58	0,5	(14)	44	0,4
Total, chapitres des dépenses	11 226	-	(1 435)	9 791	-
Chapitres des recettes	196	1,7	(30)	166	1,7
Total général	11 422	100	(1 465)	9 957	100

a/ Y compris 19 postes du secrétariat du CCI, 52 postes du secrétariat de la CFPI et 96 postes des services de sécurité de l'Office des Nations Unies à Vienne. Ces 167 postes ne font pas partie de la base retenue aux fins de la réduction de 13,02 %.

Cette répartition fait apparaître qu'en pourcentage, les réductions proposées sont plus importantes pour les services communs d'appui et l'information. Elles varient de 14,8 % pour les services communs d'appui, y compris les services de conférence, à 4,6 % pour la politique, direction et coordination d'ensemble. Par rapport à la situation actuelle, toutefois, la répartition des postes entre les différents titres du budget-programme ne subirait pas de modifications radicales. Les activités économiques, sociales et humanitaires représenteraient 38,1 % contre 37,4 % des postes inscrits au budget ordinaire et les services communs d'appui 40,4 % contre 41,1 %. Il convient de noter, à cet égard, que 63 % des

postes permanents des services communs d'appui appartiennent à la catégorie des services généraux et aux catégories apparentées. Dans le titre du budget-programme relatif aux activités économiques, sociales et humanitaires, la proportion est de 56 %.

15. On trouvera ci-après les réductions proposées par chapitre du budget pour tous les postes des catégories des administrateurs et des services généraux. Il convient de noter qu'aucune réduction n'est proposée à l'heure actuelle pour les bureaux de liaison au Siège. Cette question doit être étudiée plus avant et les résultats de l'examen en cours seront portés à l'attention des Etats Membres dès qu'ils seront disponibles. On trouvera à l'annexe I au présent document une ventilation détaillée des réductions proposées par chapitre du budget, par catégorie et par classe.

Modifications proposées quant aux postes par chapitre du budget

Chapitre du budget	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements	Objectif fixé pour décembre 1989
01 Politique, direction et coordination d'ensemble	273	(13)	260
2A Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	765	(104)	661
2B Affaires de désarmement	56	(6)	50
03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation	171	(17)	154
5A Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	28	(4)	24
5B Bureau de liaison des commissions régionales	6	0	6
6A Département des affaires économiques et sociales internationales	392	(45)	347
6B Activités concernant les questions de développement social à l'échelle mondiale	89	(20)	69
07 Département de la coopération technique pour le développement	205	(12) <u>a/</u>	193
09 Sociétés transnationales	82	(12)	70
10 Commission économique pour l'Europe	232	(27)	205
11 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	562	(66)	496

/...

Chapitre du budget	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements	Objectif fixé pour décembre 1989
12 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	590	(70)	520
13 Commission économique pour l'Afrique	629	(42)	587
14 Commission économique pour l'Asie occidentale	313	(27)	286
15 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	451	(47)	404
17 Centre pour la science et la technique au service du développement	31	(6)	25
18 Programme des Nations Unies pour l'environnement	103	(19)	84
19 Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	99	(19)	80
20 Contrôle international des drogues	59	(13)	46
21 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	288	(46)	242
22 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	35	(5)	30
23 Droits de l'homme	80	(7)	73
25 Cour internationale de Justice	50	0	50
26 Activités juridiques	117	(17)	100
27 Information	769	(108)	661
28 Administration et gestion	2 165	(312)	1 853

/...

Chapitre du budget	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements	Objectif fixé pour décembre 1989
29 Services de conférence et bibliothèques	2 528	(357)	2 171
Postes de SGA/SSG non répartis	<u>58</u>	<u>(14)</u>	<u>44</u>
Total partiel, chapitres des dépenses	11 226	(1 435)	9 791
Chapitre 3 des recettes	196	(30)	166
Total général	11 422	(1 465)	9 957

a/ A compenser par un ajustement du nombre des postes financés par le Compte spécial d'appui aux programmes extra-budgétaires de coopération technique.

### III. INCIDENCES POSSIBLES DE LA REDUCTION PROPOSEE

16. Une réduction d'un peu plus de 13 % du nombre global des postes dont dispose le Secrétariat ne manquera pas d'avoir une incidence sur les activités de l'Organisation au cours du prochain exercice biennal. Il est clair que le volume des activités prévues ne pourra être maintenu au niveau actuel. Les programmes pour 1990-1991 devront être établis en corrélation avec le projet de budget-programme et son plan général, dans la perspective d'un secrétariat de dimension plus modeste. Vu l'importance que l'ONU accorde à la continuité des programmes, des priorités plus claires devront être arrêtées. Il se peut que certains programmes doivent être réduits, d'autres modifiés et d'autres encore renforcés ou élargis.

17. Le Secrétaire général tient néanmoins à souligner que la réduction des effectifs du Secrétariat ne doit pas forcément se traduire dans tous les cas par un amoindrissement du rôle de l'Organisation. Les innovations techniques, l'amélioration des méthodes de gestion et le regroupement de programmes et de services devraient permettre d'accroître encore l'efficacité et la productivité de divers secteurs de l'ONU. L'application de normes de recrutement rigoureuses devrait en outre se traduire par une amélioration de la qualité. Ces différentes mesures ne pourront être appliquées avec succès que si les Etats Membres les appuient activement et sans réserve.

18. Il y a lieu de mentionner spécialement ici le Département des services de conférence. Les services de conférence et bibliothèques représentent 23 % de l'effectif total inscrit au budget ordinaire de 1988-1989. Le Secrétaire général est parvenu à la conclusion qu'un objectif global voisin de la réduction recommandée par l'Assemblée générale ne saurait être atteint que si les compressions opérées aux deux principaux centres de conférence - à savoir New York et Genève - atteignent un niveau aussi proche que possible de 15 %. Le pourcentage visé est de 14,1 % pour l'ensemble du chapitre 29 du budget-programme. Compte tenu des dispositions de la résolution 42/207 C de l'Assemblée générale, concernant en particulier le principe de la parité des langues, il faudrait que le nombre des conférences et réunions soit sensiblement réduit si l'on voulait faire des coupes de cette ampleur sans bouleverser la prestation des services de conférence auxquels s'attendent les Etats Membres. Le calendrier des conférences et réunions pour l'exercice biennal 1990-1991 et les exercices ultérieurs devrait être établi en fonction de cette réduction.

19. Une réduction de 10 % du nombre global des postes attribués au Département des services de conférence à New York et à Genève pourrait cependant être opérée sans trop entraver le fonctionnement des unités visées. Deux éléments viennent à l'appui de cette constatation : dans l'hypothèse, premièrement, où l'effet global que les compressions d'effectifs auxquelles il sera procédé dans d'autres secteurs du Secrétariat auront sur les programmes de fond irait de pair avec les ajustements voulus du volume des demandes des Etats Membres, la quantité de documentation que l'Organisation sera appelée à produire au cours du prochain exercice biennal devrait être réduite. Deuxièmement, un avis extérieur sur les innovations techniques qui pourraient encore être apportées aux services de conférence devrait permettre de continuer à accroître la productivité comme c'est le cas dans d'autres départements. A moins qu'un accord sur les grandes lignes d'un calendrier des conférences et réunions allégé pour 1990-1991 ne se dégage à la quarante-troisième

/...

session de l'Assemblée générale, les Etats Membres devraient activement envisager une solution de rechange telle qu'une réduction de 10 % des effectifs du Département des services de conférence (New York et Genève). Plutôt qu'à 13,02 %, chiffre mentionné au paragraphe 9 ci-dessus, la réduction du nombre global des postes s'établirait alors à 12,1 %.

20. Dans le cas d'une autre unité orientée vers la prestation de services, à savoir le Département de l'administration et de la gestion, la compression suggérée - 311 personnes, soit 14,3 % de l'effectif (abstraction faite du chapitre des recettes) - pourrait être opérée sans qu'il en résulte de diminution de capacité, ce, grâce à la réduction globale des besoins administratifs qu'entraîneraient l'application des propositions susvisées et la mise au point d'un système intégré de gestion dont le financement exigera des fonds supplémentaires au cours des quelques années à venir.

21. L'incidence des compressions d'effectifs sur les programmes et activités de l'Organisation ne peut être isolée des questions relatives au personnel. La réduction proposée dans le présent document est envisagée sous l'angle des postes, non sous celui de leurs titulaires. La situation des fonctionnaires se verra réserver une plus large place lors de l'opération de compression proprement dite et de la mise en application des dispositions visant à accroître la mobilité du personnel. La réduction du nombre global des postes ne peut cependant manquer de vivement affecter le moral des fonctionnaires et, partant, d'avoir un effet préjudiciable sur le fonctionnement de l'Organisation. Le moral a d'ores et déjà pâti du climat suscité par la crise financière, y compris les mesures d'économie de 1986-1987. Les réductions d'effectifs proposées doivent faire l'objet du plan de compression des effectifs qui sera exécuté dans le cadre du budget-programme de l'exercice en cours. Ce plan est actuellement établi sous les auspices du Bureau de la gestion des ressources humaines, en consultation avec les chefs de département et de bureau et les représentants du personnel. Les postes sur lesquels doivent effectivement porter les réductions sont recensés et les modalités d'application indiquées aux fonctionnaires. Le plan est fondé sur l'idée que pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, la compression pourra dans une large mesure se faire par résorption naturelle des effectifs. Une régulation judicieuse devra donc s'exercer en matière de recrutement, de façon à maintenir le taux de vacances de poste à un niveau proche des 15 % prévus. Il pourrait cependant y avoir lieu de recommander à l'Assemblée générale d'étendre la période d'application à l'exercice biennal 1990-1991 pour les agents des services généraux. La nécessité de faire une plus large place au redéploiement et à la mobilité des fonctionnaires constitue une autre ligne de force du plan. Or la mise en application des dispositions à prendre à cet effet serait grandement facilitée par un programme d'incitation plus novateur, lequel ne pourrait être financé qu'au moyen de fonds supplémentaires.

22. Les administrateurs de programmes ont été priés de tirer parti à la fois de la résorption naturelle, du redéploiement et de la régulation du recrutement pour faire en sorte que les effectifs tombent aux niveaux nouvellement fixés d'ici à la fin de 1989. Il leur sera loisible de proposer des aménagements eu égard aux besoins des programmes, mais non de modifier la structure du personnel que le Secrétaire général recommande dans le présent document et qui, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, constituera l'un des principaux apports au plan général du prochain budget.

/...

#### IV. ORIENTATION FINANCIERE POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

23. Comme on l'a rappelé au paragraphe 4 ci-dessus, le CCQAB faisait observer dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989 que "si ces tableaux devaient faire ressortir des transferts de poste d'un chapitre à l'autre du budget ..., les estimations concernant chaque chapitre devraient être ajustées en conséquence" 6/. L'hypothèse retenue pour déterminer la masse des ressources financières prévue au titre des postes pour 1988-1989 étant que les effectifs actuels diminueraient progressivement avant de tomber au niveau nouvellement fixé, aucun changement n'est proposé en ce qui concerne le montant total des crédits libellé en dollars. Il est donc recommandé de redistribuer les montants inscrits au budget au titre des traitements, des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel entre les chapitres en fonction des transferts de poste que pourra entraîner la progression vers les niveaux d'effectifs fixés comme objectifs à atteindre d'ici à décembre 1989. Les montants estimatifs révisés ainsi obtenus sont indiqués ci-après; ils demeureront provisoires jusqu'à ce que les postes de Secrétaire général adjoint et de Sous-Secrétaire général à supprimer aient été précisément désignés. La répartition des ressources entre les chapitres changera alors, mais le montant total des dépenses prévues demeurera au niveau actuel.

Redistribution des ressources proposée

(En dollars des Etats-Unis)

Chapitre du budget	Crédit initial	Redis-tribution a/	Montant estimatif révisé
01 Politique, direction et coordination d'ensemble	44 932 900	2 588 000	47 520 000
2A Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix	80 462 100	768 800	81 230 900
2B Affaires de désarmement	9 430 600	159 000	9 589 600
03 Affaires politiques, tutelle et décolonisation	31 824 500	884 000	32 708 500
04 Organes directeurs (activités économiques et sociales)	2 040 600	-	2 040 600
5A Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale	3 840 100	110 100	3 950 200
5B Bureau de liaison des commissions régionales	641 000	89 300	730 300
6A Département des affaires économiques et sociales internationales	40 280 500	852 600	41 133 100
6B Activités concernant les questions de développement social à l'échelle mondiale	12 007 100	(1 023 300)	10 983 800
07 Département de la coopération technique pour le développement	19 922 900	1 478 200	21 401 100
09 Sociétés transnationales	9 529 200	(85 200)	9 444 000
10 Commission économique pour l'Europe	35 797 400	458 500	36 255 900
11 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	33 483 000	749 100	34 232 100
12 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	43 069 900	18 400	43 088 300

/...

Chapitre du Budget	Crédit initial	Redis-tribution a/	Montant estimatif révisé
13 Commission économique pour l'Afrique	44 234 600	2 784 400	47 019 000
14 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	32 599 900	1 387 500	33 987 400
15 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	78 936 000	1 717 900	80 653 900
16 Centre du commerce international	12 242 800	-	12 242 800
17 Centre pour la science et la technique au service du développement	3 971 300	(249 300)	3 722 000
18 Programme des Nations Unies pour l'environnement	10 651 100	(200 200)	10 450 900
19 Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	8 356 100	(179 500)	8 176 600
20 Contrôle international des drogues	8 750 200	(590 400)	8 159 800
21 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	39 444 400	(2 330 200)	37 114 200
22 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	7 289 400	(37 100)	7 252 300
23 Droits de l'homme	17 008 800	773 000	17 781 800
24 Programme ordinaire de coopération technique	32 346 100	-	32 346 100
25 Cour internationale de Justice	12 527 700	710 700	13 238 400
26 Activités juridiques	16 706 000	(29 200)	16 676 800
27 Information	77 001 700	82 300	77 084 000
28 Administration et gestion	377 150 000	b/(6 522 400)	370 627 600
29 Services de conférence et bibliothèques	333 779 200	(4 365 000)	329 414 200

/...

Chapitre du budget	Crédit initial	Redis-tribution <u>a/</u>	Montant estimatif révisé
30 Obligations émises par l'Organisation des Nations Unies	3 520 800	-	3 520 800
31 Contributions du personnel	266 605 900	-	266 605 900
32 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	19 202 500	-	19 202 500
<b>Total partiel, chapitres des dépenses</b>	<b>1 769 586 300</b>	<b>-</b>	<b>1 769 586 300</b>
Chapitre 1er des recettes	271 019 900	-	271 019 900
Chapitre 2 des recettes	54 542 300	-	54 542 300
Chapitre 3 des recettes	11 768 000	-	11 768 000
<b>Total partiel, chapitres des recettes</b>	<b>337 330 200</b>	<b>-</b>	<b>337 330 200</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 432 256 100</b>	<b>-</b>	<b>1 432 256 100</b>

a/ L'incidence de la redistribution de ressources correspondant à la réduction de 14 postes de SGA/SSG fixée comme objectif reste à déterminer

b/ Y compris 14 557 500 dollars pour les secrétariats du CCI et de la CPPI.

Notes

1/ A/42/6 (Introduction), par. 3 f).

2/ A/C.5/42/2/Rev.1.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

4/ Dans sa résolution 42/211 [par. 10 d)], l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à examiner la question de l'attribution des fonctions de liaison avec les organisations non gouvernementales dans le cadre de l'application de la recommandation 25 et à la lumière des décisions que le Conseil économique et social prendrait au sujet de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental compétent dans les domaines économique et social.

5/ A/41/795.

6/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 7 (A/42/7).

7/ Ibid., Supplément No 16 (A/42/16), par. 302.

8/ A/42/234, par. 53.

Annexe

TABLEAU 1. POSTES NÉCESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE 1988-1989

Chapitres des dépenses et chapitre 3 des recettes

Catégories	Postes permanents			Postes temporaires			Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
DG/SGA/SSG	56	(14)	2	-	2	58	44
D-2	100	(18)	1	-	1	101	83
D-1	299	(42)	8	(1)	7	307	264
P-5	749	(111)	15	-	15	764	653
P-4	1 241	(148)	18	(1)	17	1 259	1 110
P-3	1 175	(127)	45	(4)	41	1 220	1 089
P-2	586	(19)	14	(1)	13	600	580
<b>Total</b>	<b>4 206</b>	<b>(479)</b>	<b>103</b>	<b>(7)</b>	<b>96</b>	<b>4 309</b>	<b>3 823</b>
Agents des services généraux							
1re classe	265	-	11	(9)	2	276	267
Autres classes	6 698	(962)	139	(8)	131	6 837	5 867
<b>Total</b>	<b>6 963</b>	<b>(962)</b>	<b>150</b>	<b>(17)</b>	<b>133</b>	<b>7 113</b>	<b>6 134</b>
<b>Total général</b>	<b>11 169</b>	<b>(1 441)</b>	<b>253</b>	<b>(24)</b>	<b>229</b>	<b>11 422</b>	<b>9 957</b>

...

TABLEAU 2. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 01. Politique et coordination d'ensemble

Catégories	Postes permanents			Postes temporaires			Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	6	6	-	-	6	6	6
SSG	4	4	1	-	5	5	5
D-2	13	(4)	-	-	13	(4)	9
D-1	16	3	1	-	17	3	20
P-5	26	(2)	2	-	28	(2)	26
P-4	25	1	2	-	27	1	28
P-3	20	(3)	8	(1)	28	(4)	24
P-2	11	-	-	-	11	-	11
<b>Total</b>	<b>121</b>	<b>(5)</b>	<b>14</b>	<b>(1)</b>	<b>135</b>	<b>(6)</b>	<b>129</b>
<b>Agents des services généraux</b>							
1re classe	13	-	-	-	13	-	13
Autres classes	120	(6)	16	(1)	136	(7)	129
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>(6)</b>	<b>16</b>	<b>(1)</b>	<b>149</b>	<b>(7)</b>	<b>142</b>
<b>Total général</b>	<b>254</b>	<b>(11)</b>	<b>30</b>	<b>(2)</b>	<b>284</b>	<b>(13)</b>	<b>271</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 3. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE 3/ 1988-1989  
 Chapitre 2A. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité; maintien de la paix

Catégories	Postes permanents			Postes temporaires			Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1988	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	3	3	3				3
SSG	3	3	3				3
D-2	4	1	5				5
D-1	24	(1)	23		2	26	(1)
P-5	33	(2)	31		4	37	(2)
P-4	60	(3)	57	(1)	2	62	(4)
P-3	30	(1)	29		1	31	(1)
P-2	14	-	14		2	16	-
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>(6)</b>	<b>165</b>	<b>(1)</b>	<b>11</b>	<b>182</b>	<b>(7)</b>
<b>Agents des services généraux</b>							
1re classe	4	-	4		1	5	5
Autres classes	564	(94)	470	(3)	20	584	(97)
<b>Total</b>	<b>568</b>	<b>(94)</b>	<b>474</b>	<b>(3)</b>	<b>21</b>	<b>589</b>	<b>(97)</b>
<b>Total général</b>	<b>739</b>	<b>(100)</b>	<b>639</b>	<b>(4)</b>	<b>32</b>	<b>771</b>	<b>(104)</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 4. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 2B. Affaires de désarmement

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
SGA	1	1	-	1	1
SSG	-	-	1	1	1
D-2	3	2	(1)	3	2
D-1	3	3	-	3	3
P-5	9	8	(1)	9	8
P-4	8	8	-	8	8
P-3	5	4	(1)	5	4
P-2	2	2	-	2	2
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>29</b>
Agents des services généraux					
1re classe	2	2	-	2	2
Autres classes	24	21	(3)	24	21
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>26</b>	<b>23</b>
<b>Total général</b>	<b>57</b>	<b>51</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>52</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 5. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 03. Affaires politiques, tutelle et décolonisation

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>					
SGA	2	2			2
SSG	2	2			2
D-2	3	3	1	1	4
D-1	8	7 (1)	2	2	9 (1)
P-5	11	10 (1)	6	6	16 (1)
P-4	12	-	4	4	16
P-3	16	13 (3)	8	(1)	24 (4)
P-2	13	-	1	-	14
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>62 (5)</b>	<b>22</b>	<b>(1)</b>	<b>89 (6)</b>
<b>Agents des services généraux</b>					
1re classe	-	-	1	1	1
Autres classes	61	50 (11)	24	24	85 (11)
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>50 (11)</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>86 (11)</b>
<b>Total général</b>	<b>128</b>	<b>112 (16)</b>	<b>47</b>	<b>(1)</b>	<b>175 (17)</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 6. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 5A. Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale

Catégories	Postes permanents			Postes temporaires			Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
DG	1				1		1
SSG	1				1		1
D-2	3				3		3
D-1	4	(1)			5	(1)	4
P-5	5				5		5
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>(1)</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>(1)</b>	<b>14</b>
Agents des services généraux							
1re classe							
Autres classes	14	(3)	11	1	15	(3)	12
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>(3)</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>(3)</b>	<b>12</b>
<b>Total général</b>	<b>28</b>	<b>(4)</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>30</b>	<b>(4)</b>	<b>26</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 7. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE 1988-1989  
 Chapitre 5B. Bureau de liaison des commissions régionales

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
D-1	1	-	1
P-5	1	-	1
P-4	1	-	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	-	-	-
Autres classes	3	-	3
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>6</b>

/...

TABLEAU 8. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 6A. Département des affaires économiques et sociales internationales

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
SGA	1	-	1
SSG	2	-	2
D-2	5	(1)	4
D-1	19	(2)	17
P-5	43	(5)	38
P-4	54	(7)	47
P-3	53	(6)	47
P-2	38	(2)	36
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>(23)</b>	<b>192</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	26	-	26
Autres classes	154	(22)	132
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>(22)</b>	<b>158</b>
<b>Total général</b>	<b>395</b>	<b>(45)</b>	<b>350</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 9. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE <sup>a/</sup> 1988-1989  
 Chapitre 6B. Questions de développement social à l'échelle mondiale

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
SSG	1	-	1
D-2	2	-	2
D-1	4	(1)	3
P-5	9	(4)	5
P-4	18	(4)	14
P-3	7	(1)	6
P-2	11	1	12
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>(9)</b>	<b>43</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	6	(1)	5
Autres classes	32	(10)	22
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>(11)</b>	<b>27</b>
<b>Total général</b>	<b>90</b>	<b>(20)</b>	<b>70</b>

<sup>a/</sup> En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

...

TABLEAU 10. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 07. Département de la coopération technique pour le développement

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1		1
SSG	1		1
D-2	3		3
D-1	9	(1)	8
P-5	15	(1)	14
P-4	34	(3)	31
P-3	17	-	17
P-2	7	-	7
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>(5)</b>	<b>82</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	5	-	5
Autres classes	115	(7)	108
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>(7)</b>	<b>113</b>
<b>Total général</b>	<b>207</b>	<b>(12) b/</b>	<b>195</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

b/ Réduction devant être compensée par des ajustements en ce qui concerne les postes financés par prélèvement sur le Compte spécial pour l'appui aux programmes d'activités de coopération technique financées au moyen de fonds extra-budgétaires.

TABLEAU 11. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 09. Sociétés transnationales

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SSG	1	-	1
D-2	2	(1)	1
D-1	4	-	4
P-5	11	(1)	10
P-4	14	(2)	12
P-3	11	(3)	8
P-2	5	-	5
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>(7)</b>	<b>41</b>
Agents des services généraux			
1re classe	1	-	1
Autres classes	34	(5)	29
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>(5)</b>	<b>30</b>
<b>Total général</b>	<b>83</b>	<b>(12)</b>	<b>71</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 12. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 10. Commission économique pour l'Europe

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			
SGA	1		1
D-2	1		1
D-1	10	(2)	8
P-5	25	(5)	20
P-4	32	(2)	30
P-3	32	(1)	31
P-2	25	(2)	23
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>(12)</b>	<b>114</b>
Agents des services généraux			
1re classe	7	-	7
Autres classes	100	(15)	85
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>(15)</b>	<b>92</b>
<b>Total général</b>	<b>233</b>	<b>(27)</b>	<b>206</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 13. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989  
 Chapitre 11. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Catégories	Postes permanents			Postes temporaires			Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	1	-	1	-	1	-	1
D-2	1	-	1	-	1	-	1
D-1	15	(3)	12	-	15	(3)	12
P-5	27	(3)	24	-	27	(3)	24
P-4	61	(5)	56	1	62	(5)	57
P-3	62	(8)	54	1	63	(8)	55
P-2	32	-	32	-	32	-	32
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>(19)</b>	<b>180</b>	<b>2</b>	<b>(201)</b>	<b>(19)</b>	<b>182</b>
<b>Agents des services généraux</b>							
1re classe	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	361	(47)	314	1	362	(47)	315
<b>Total</b>	<b>361</b>	<b>(47)</b>	<b>314</b>	<b>1</b>	<b>362</b>	<b>(47)</b>	<b>315</b>
<b>Total général</b>	<b>560</b>	<b>(66)</b>	<b>494</b>	<b>3</b>	<b>563</b>	<b>(66)</b>	<b>497</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

...

TABLEAU 14. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 12. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
SGA	1		1
D-2	1		1
D-1	14	(2)	12
P-5	36	(5)	31
P-4	58	(5)	53
P-3	51	(5)	46
P-2	32	-	32
<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>(17)</b>	<b>176</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	-	-	-
Autres classes	398	(53)	345
<b>Total</b>	<b>398</b>	<b>(53)</b>	<b>345</b>
<b>Total général</b>	<b>591</b>	<b>(70)</b>	<b>521</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 15. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 13. Commission économique et sociale pour l'Afrique

Catégories	Postes permanents			Postes temporaires			Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	1	-	1		1		1
D-2	1	-	1		1		1
D-1	18	(2)	16		18	(2)	16
P-5	39	(3)	36	1	40	(3)	37
P-4	58	(4)	54	-	58	(4)	54
P-3	76	(4)	72	1	77	(4)	73
P-2	30	(1)	29	-	30	(1)	29
<b>Total</b>	<b>223</b>	<b>(14)</b>	<b>209</b>	<b>2</b>	<b>225</b>	<b>(14)</b>	<b>211</b>
<b>Agents des services généraux</b>							
1re classe	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	403	(28)	375	2	405	(28)	377
<b>Total</b>	<b>403</b>	<b>(28)</b>	<b>375</b>	<b>2</b>	<b>405</b>	<b>(28)</b>	<b>377</b>
<b>Total général</b>	<b>626</b>	<b>(42)</b>	<b>584</b>	<b>4</b>	<b>630</b>	<b>(42)</b>	<b>588</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

...

TABLEAU 16. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 14. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Catégories	Postes permanents			Postes temporaires			Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	1	1				1	1
D-2	1	1				1	1
D-1	8	8				8	8
P-5	20	(2)	18			20	(2)
P-4	36	(3)	33	1	1	37	(3)
P-3	29	(3)	26	-	-	29	(3)
P-2	11	-	11	-	-	11	-
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>(8)</b>	<b>98</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>107</b>	<b>(8)</b>
<b>Agents des services généraux</b>							
1re classe	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	207	(19)	188			207	(19)
<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>(19)</b>	<b>188</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>207</b>	<b>(19)</b>
<b>Total général</b>	<b>313</b>	<b>(27)</b>	<b>286</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>314</b>	<b>(27)</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 17. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 15. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
SGA	1		1
SSG	2		2
D-2	9	(2)	7
D-1	24	(4)	20
P-5	53	(6)	47
P-4	59	(6)	53
P-3	71	(7)	64
P-2	39	(2)	37
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>(27)</b>	<b>231</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	10	-	10
Autres classes	186	(20)	166
<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>(20)</b>	<b>176</b>
<b>Total général</b>	<b>454</b>	<b>(47)</b>	<b>407</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

/...

TABLEAU 18. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989  
 Chapitre 17. Centre pour la science et la technique au service du développement

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
SSG	1		
D-2	2		1
D-1	3	(1)	1
P-5	4	(1)	2
P-4	3	(1)	3
P-3	2	-	3
P-2	2	-	2
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>(3)</b>	<b>14</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	1		1
Autres classes	14	(3)	11
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>(3)</b>	<b>12</b>
<b>Total général</b>	<b>32</b>	<b>(6)</b>	<b>26</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

/...

TABLEAU 19. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 18. Programme des Nations Unies pour l'environnement

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
SGA	1		1
SSG	2		2
D-2	4	(1)	3
D-1	4	(1)	3
P-5	13	(2)	11
P-4	14	(4)	10
P-3	5	-	5
P-2	3	-	3
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>(8)</b>	<b>38</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	1	-	1
Autres classes	59	(11)	48
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>(11)</b>	<b>49</b>
<b>Total général</b>	<b>106</b>	<b>(19)</b>	<b>87</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 20. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 19. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

Catégories	Postes permanents			Postes temporaires			Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	1						
D-2	1					1	1
D-1	3					1	1
P-5	7	(1)	1	(1)		4	(1)
P-4	18	(3)				7	(1)
P-3	16	(3)				18	(3)
P-2	5	-	4	(1)		20	(4)
						5	-
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>(7)</b>	<b>44</b>	<b>(2)</b>	<b>5</b>	<b>56</b>	<b>(9)</b>
<b>Agents des services généraux</b>							
1re classe							
Autres classes	37	(6)	31	-	7	44	-
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>(6)</b>	<b>31</b>	<b>(4)</b>	<b>7</b>	<b>44</b>	<b>(10)</b>
<b>Total général</b>	<b>88</b>	<b>(13)</b>	<b>75</b>	<b>(6)</b>	<b>12</b>	<b>100</b>	<b>(19)</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

...

TABLEAU 21. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE 1988-1989

Chapitre 20. Contrôle international des drogues

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
D-2	1		1
D-1	3	(1)	2
P-5	4	(1)	3
P-4	9	(3)	6
P-3	7	-	7
P-2	8	-	8
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>(5)</b>	<b>27</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	4	(2)	2
Autres classes	23	(6)	17
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>(8)</b>	<b>19</b>
<b>Total général</b>	<b>59</b>	<b>(13)</b>	<b>46</b>

/...

TABLEAU 22. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989  
 Chapitre 21. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
SGA	1		1
SSG	1		1
D-2	7	(3)	4
D-1	17	(5)	12
P-5	37	(5)	32
P-4	27	(5)	22
P-3	17	(3)	14
P-2	13	-	13
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>(21)</b>	<b>99</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	4	-	4
Autres classes	166	(25)	141
<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>(25)</b>	<b>145</b>
<b>Total général</b>	<b>290</b>	<b>(46)</b>	<b>244</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 23. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989  
 Chapitre 22. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
SGA	1		1
D-2	1		1
D-1	3	(1)	2
P-5	5	(2)	3
P-4	6		6
P-3	3		3
P-2	3		3
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>(3)</b>	<b>19</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	3	-	3
Autres classes	11	(2)	9
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>(2)</b>	<b>12</b>
<b>Total général</b>	<b>36</b>	<b>(5)</b>	<b>31</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

/...

TABLEAU 24. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 23. Droits de l'homme

Catégories	Postes permanents		
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>			
SSG	1		1
D-1	2	1	3
P-5	8	(1)	7
P-4	14	(1)	13
P-3	14	(1)	13
P-2	9	-	9
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>(2)</b>	<b>46</b>
<b>Agents des services généraux</b>			
1re classe	-	-	-
Autres classes	33	(5)	28
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>(5)</b>	<b>28</b>
<b>Total général</b>	<b>81</b>	<b>(7)</b>	<b>74</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 25. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 25. Cour internationale de Justice

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
SSG	1	1			1
D-2	1	1			1
D-1	1	1			1
P-5	3	3			3
P-4	3	3	2	2	5
P-3	2	2	2	2	4
P-2	5	5	-	-	5
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>20</b>
Agents des services généraux					
1re classe	6	6	-	-	6
Autres classes	19	19	6	6	25
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>31</b>
<b>Total général</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>51</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABEAU 26. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 26. Activités juridiques

Catégories	Postes permanents			Postes temporaires			Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Ajustements proposés	Objectif fixé pour décembre 1989	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	1	-	1				
D-2	2	-	2	1	-	1	1
D-1	6	-	6	2	-	2	2
P-5	12	-	12	6	-	6	6
P-4	17	(3)	14	12	-	12	12
P-3	12	(2)	10	17	(3)	14	14
P-2	8	-	8	13	(3)	10	10
				9	(1)	8	8
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>(5)</b>	<b>53</b>	<b>60</b>	<b>(7)</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
<b>Agents des services généraux</b>							
1re classe	6	-	6	8	(8)	14	6
Autres classes	44	(2)	42	-	-	44	42
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>(2)</b>	<b>48</b>	<b>8</b>	<b>(8)</b>	<b>58</b>	<b>48</b>
<b>Total général</b>	<b>108</b>	<b>(7)</b>	<b>101</b>	<b>10</b>	<b>(10)</b>	<b>118</b>	<b>101</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 27. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 27. Département de l'information

Catégories	Postes permanents			Postes temporaires			Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
SGA	1	1	1		1		1
D-2	5	4	5		5	(1)	4
D-1	20	15	20		20	(5)	15
P-5	47	39	1	1	48	(8)	40
P-4	63	61	-	-	63	(2)	61
P-3	67	54	9	9	76	(13)	63
P-2	41	39	7	7	48	(2)	46
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>(31) 213</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>261</b>	<b>(31)</b>	<b>230</b>
<b>Agents des services généraux</b>							
1re classe	9	-	-	-	9	-	9
Autres classes	496	(77) 419	4	4	500	(77)	423
<b>Total</b>	<b>505</b>	<b>(77) 428</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>509</b>	<b>(77)</b>	<b>432</b>
<b>Total général</b>	<b>749</b>	<b>(108) 641</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>770</b>	<b>(108)</b>	<b>662</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 28. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 28. Administration et gestion

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>					
SGA	1	-	-	-	-
SSG	4	1	-	1	1
D-2	18	4	-	4	4
D-1	35	14	-	18	(4)
P-5	78	27	1	36	(8)
P-4	101	63	1	79	(15)
P-3	114	92	4	105	(9)
P-2	77	90	4	118	(24)
		77	1	78	-
<b>Total</b>	<b>428</b>	<b>(60)</b>	<b>11</b>	<b>439</b>	<b>(60)</b>
<b>Agents des services généraux</b>					
1re classe	66	3	-	66	3
Autres classes	1 612	(255)	53	1 665	(255)
<b>Total</b>	<b>1 678</b>	<b>(252)</b>	<b>53</b>	<b>1 731</b>	<b>(252)</b>
<b>Total général</b>	<b>2 106</b>	<b>(312)</b>	<b>64</b>	<b>2 170</b>	<b>(312)</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABLEAU 29. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE a/ 1988-1989

Chapitre 29. Services de conférence et bibliothèques

Catégories	Postes permanents		Postes temporaires		Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>					
SGA	1	1	1	-	1
D-2	6	6	6	-	6
D-1	20	(4)	20	(4)	16
P-5	164	(32)	164	(32)	132
P-4	430	(76)	2	(76)	356
P-3	422	(31)	6	(31)	397
P-2	133	(10)	2	(10)	125
<b>Total</b>	<b>1 176</b>	<b>(153)</b>	<b>10</b>	<b>(10)</b>	<b>1 033</b>
<b>Agents des services généraux</b>					
1re classe	84	-	1	(1)	84
Autres classes	1 255	(203)	3	3	1 055
<b>Total</b>	<b>1 339</b>	<b>(203)</b>	<b>4</b>	<b>(1)</b>	<b>(204)</b>
<b>Total général</b>	<b>2 515</b>	<b>(356)</b>	<b>14</b>	<b>(1)</b>	<b>(357)</b>
					<b>2 172</b>

a/ En attendant qu'il ait été décidé comment la réduction prévue de 14 postes de SGA/SSG serait répartie entre les chapitres, aucun ajustement n'est indiqué pour ces postes dans les tableaux concernant les divers chapitres.

TABEAU 30. POSTES NECESSAIRES - BUDGET ORDINAIRE 1988-1989

Chapitre 3 des recettes. Activités productrices de recettes

Catégories	Postes permanents			Postes temporaires			Total
	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	Nombre de postes en janvier 1988	Objectif fixé pour décembre 1989	
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>							
D-1	1	-	1	-	1	-	1
P-5	4	(2)	2	-	4	(2)	2
P-4	6	1	7	-	6	1	7
P-3	14	(4)	10	-	14	(4)	10
P-2	9	(1)	8	-	9	(1)	8
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>(6)</b>	<b>28</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	<b>(6)</b>	<b>28</b>
<b>Agents des services généraux</b>							
1re classe	7	-	7	-	7	-	7
Autres classes	153	(24)	129	2	155	(24)	131
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>(24)</b>	<b>136</b>	<b>2</b>	<b>162</b>	<b>(24)</b>	<b>138</b>
<b>Total général</b>	<b>194</b>	<b>(30)</b>	<b>164</b>	<b>2</b>	<b>196</b>	<b>(30)</b>	<b>166</b>